

CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

PRÉSENTS : Jean-Pierre JAUSSERAND, Roger NETTE, Edouard LENGAIGNE, Carole BRAU, Sandrine GARRELIS, Christine MÉROT François DUMEAU, Raymond VEUX, Laurence SIMON, Sylvie LÉGLISE, Odile RAMBAUD.

EXCUSÉS : Jean-Noël BOYER, Jean-Paul TROCMET, Bernard DELONG,

La lecture du compte rendu de la séance précédente amène une observation de la part d'Edouard LENGAIGNE qui souhaite qu'une rectification soit faite au niveau du paragraphe sur le RIFSEEP. Il faut noter que le plafond est fixé et non le montant

ORDRE DU JOUR

Délibérations

- Adhésion au Syndicat du Dropt Aval

Monsieur le Maire a été alerté par Madame BELET, agent du pôle « relations avec les collectivités locales » de la Sous-Préfecture, de notre non adhésion auprès du Syndicat du Dropt Aval du fait de la dissolution de la Communauté de Communes des Coteaux Macariens.

Il faut donc délibérer sur notre adhésion à ce syndicat et élire les délégués qui y siègeront.

Cependant, le Conseil peut également attendre la mise en place de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui sera effective en 2018.

Monsieur le Maire précise que la commune ayant déjà versé sa cotisation au Syndicat, il semble donc logique d'y adhérer dès maintenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce syndicat et désigne comme délégué titulaire : Roger NETTE et délégué suppléant : François DUMEAU

- Transfert de la compétence GEMAPI à la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la mise en place des lois MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et NOTRE,

la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sera transférée automatiquement le 1^{er} janvier 2018 aux des Communautés de Communes.

La Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, après avoir examiné les conséquences de ce transfert, propose à chaque commune adhérente d'anticiper cette adhésion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au transfert anticipé de la compétence GEMAPI à la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.

- Repas de cantine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués pour le service de la cantine depuis le 1^{er} septembre 2016, à savoir :

- 2.70 € pour les enfants dont les parents résident à Caudrot
- 3.70 € pour les enfants dont les parents résident hors commune
- 4.30 € pour les adultes

Monsieur le Maire souhaiterait que le Conseil Municipal se prononce sur une augmentation ou pas du tarif de ces repas, pour la rentrée scolaire 2017-2018.

Il précise que, dans le montant demandé, il n'est pas pris en compte ni les fluides ni le personnel.

Monsieur VEUX pense qu'il y a un déséquilibre entre le coût réel des repas et le prix demandé aux parents.

Madame MÉROT se demande si les parents se rendraient compte d'une simple augmentation de 10 centimes. Mesdames BRAU et GARRELIS indiquent que pour les parents qui font attention à leurs dépenses cette augmentation serait mal perçue.

Madame GARRELIS propose la mise en place des tarifs suivant le quotient familial.

Le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 2 voix contre, décide de maintenir les tarifs demandés depuis septembre 2016, à savoir :

- 2.70 € pour les enfants dont les parents résident à Caudrot
- 3.70 € pour les enfants dont les parents résident hors commune
- 4.30 € pour les adultes

Informations

FPIC

Monsieur le Maire a été destinataire d'une circulaire préfectorale concernant le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Il existe trois modes de répartition entre l'EPCI et ses communes membres, à savoir

- Conserver la répartition dite « de droit commun »
- Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 »
- Opter pour une répartition « dérogatoire libre »

Monsieur le Maire précise que l'an passé la commune appliquait la répartition dite de « droit commun », c'est-à-dire que l'Etat versait directement à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver la répartition dite « de droit commun ».

Zone de Revitalisation Rurale

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qui lui a été adressé pour information par monsieur le Président de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde concernant la nouvelle liste des communes situées en Zone de Revitalisation Rurale, établie par arrêté du 16 mars 2017.

Monsieur le Président conteste ce nouveau classement qui exclut de la zone certaines communes membres de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, ce qui crée un déséquilibre territorial très fort en Sud Gironde.

Le Conseil Municipal souhaite qu'un courrier soit adressé au Préfet pour exprimer cette injustice et cette incompréhension et souhaite une réintégration dans cette zone de revitalisation rurale.

Débat sur les rythmes scolaires

Monsieur le Maire indique que le décret concernant les nouveaux rythmes scolaires est paru ce jour et précise que ce thème a été évoqué au sein du dernier Conseil d'école.

Avec l'ensemble du corps enseignant, des parents d'élèves et de monsieur le Maire, il a été décidé d'écouter en premier lieu l'avis des parents et qu'il ne faut pas se précipiter.

C'est pourquoi, l'année scolaire 2017/2018 sera une année de réflexion pour une mise en place des nouveaux rythmes à la rentrée 2018.

Monsieur le Maire indique que la participation aux différentes activités proposées au périscolaire est en augmentation, avec un accompagnement aux devoirs qui compte actuellement 2 plages horaires, monsieur le Maire a demandé la mise en place d'une 3^{ème} plage et a confirmé le maintien d'une aide dans la classe des CP.

Monsieur DUMEAU tient à préciser que Caudrot a été la 1^{ère} commune à mettre en place les rythmes scolaires actuels et que ce système fonctionne bien, alors pourquoi changer.

Monsieur VEUX souhaiterait savoir si vraiment les enfants sont fatigués.

Madame MÉROT lui confirme qu'en effet, elle a constaté dans sa propre classe que les enfants étaient fatigués.

Effectif scolaire

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'effectif prévu pour la prochaine rentrée s'élève à 117 enfants.

Il tient à préciser qu'en 2014, l'effectif scolaire était de 152 enfants, ce qui fait une diminution importante seulement en 3 ans.

Cette baisse importante peut s'expliquer par :

- Une baisse démographique, qui se contrôle par le nombre des naissances aux alentours de 7/8 alors qu'auparavant le chiffre était situé entre 15 et 16.

- Une évolution de la population. Cette année il y a eu 16 départs pour seulement 8 enfants arrivés, surtout des familles en difficulté

Concernant les dérogations accordées aux élèves que les familles souhaitent mettre dans d'autres écoles, monsieur le Maire indique que nous ne sommes concernés que par deux enfants qui seront scolarisés ailleurs. Et il précise qu'un seul enfant reçoit l'éducation scolaire en famille.

Au vu de ces effectifs, monsieur le Maire a été contacté par le DASEN qui lui a indiqué la fermeture d'une classe à la rentrée 2017.

Monsieur le Maire lui a alors donné les chiffres des classes des communes voisines qui sont d'environ 15 élèves et a précisé que le Conseil Municipal a beaucoup investi dans le groupe scolaire.

Il a donc été convenu de reporter cette fermeture pour la rentrée scolaire 2018 et la mise en place d'un moratoire pour la prochaine rentrée.

Monsieur le Maire a commencé à trouver des solutions, notamment la mutualisation avec les communes voisines ce qui permettrait la suppression d'un seul poste d'enseignant.

Au niveau du collège, les jeunes caudrotais auraient dû intégrer le collège de La Réole mais après différentes discussions avec les autorités, il a été également décidé la mise en place d'un moratoire. Durant le dernier trimestre de l'année 2017, des échanges auront lieu avec les parents d'élèves, les élus communaux et départementaux.

Commission appel d'offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appel d'offres pour les différents travaux de sécurisation de voirie a été mis en ligne, avec un dépôt des offres jusqu'au 24 juillet.

Ensuite il faudra procéder à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres.

Il faut donc procéder à la désignation de cette commission qui doit être composée de 5 élus.

Sont donc désignés :

- Titulaires

Jean-Pierre JAUSSERAND

Odile RAMBAUD

Raymond VEUX

Sandrine GARRELIS

- Suppléants

François DUMEAU

Jean-Noël BOYER

QUESTIONS DIVERSES

Marché nocturne

Au vu du temps prévu dans les prochains jours, monsieur le Maire pense qu'il serait raisonnable d'annuler le marché nocturne prévu le 1^{er} juillet.

Un repli possible ne peut pas être envisagé au Foyer Rural, au niveau électrique le bâtiment n'est pas équipé pour recevoir les producteurs.

Madame SIMON indique qu'elle informe de suite le DJ prévu pour animer cette soirée.

Commission de sécurité

Monsieur le Maire indique aux Conseillers que la commission de sécurité est passée contrôler le Foyer Rural. Cette dernière a émis un avis favorable en félicitant monsieur le Maire pour la tenue du registre.

Un seul désagrément a été relevé au niveau des alarmes qui n'ont pas fonctionné, ce souci sera réglé dans les prochains jours par monsieur FIDALGO.

Périscolaire

Un devis a été demandé pour la pose d'un vidéophone au périscolaire afin de pouvoir visualiser les entrées et les sorties. Celui- s'élève à 2 786 € sans la pose qui pourrait être faite par les employés avec les conseils du vendeur.

Le Conseil Municipal va étudier ce souci.

Lors du Conseil d'école, les enseignantes ont demandé que la séance de cinéma offerte aux enfants pour les fêtes de Noël soit remplacée par de l'art vivant.

Le Conseil Municipal, à l'exception de madame GARRELIS, indique que c'est un choix communal et qu'il souhaite maintenir cette sortie au cinéma.

Audit document unique

Cet audit a été mené par la société ACPR Prévention qui a rencontré le personnel sur leur lieu de travail.

Il en ressort que le personnel est satisfait des relations établies avec la hiérarchie.

Quelques petits points sont à réaliser notamment pour le personnel technique qui travaille avec les enfants,

- il s'est plaint du bruit dans l'école maternelle au niveau de la classe et de la salle polyvalente. Monsieur le Maire indique que ce problème a été évoqué également au conseil d'école. Il pense que c'est aux adultes à faire respecter le calme

- il faut prévoir une chaise au dortoir pour l'ATSEM.

Monsieur le Maire précise que cet audit est à la disposition des conseillers.

Secrétariat

Les travaux ont débuté dans la partie annexe du secrétariat avec la pose d'un faux plafond et l'aménagement du local qui sera occupé par les armoires.

Le choix des peintures, des luminaires a été arrêté ainsi que les nouveaux bureaux que monsieur le Maire présente.

Traitement des déchets verts

Dans un premier temps, monsieur le Maire rappelle les consignes appliquées pour l'incinération des déchets verts qui est totalement interdite sur notre commune et partout en Gironde.

Les administrés doivent passer en Mairie pour une demande transmise au SDIS qui donne une éventuelle autorisation d'incinération une dizaine de jours plus tard.

Monsieur le Maire évoque la possibilité d'acquérir un broyeur qui serait manipulé par les employés communaux, le coût s'élève à environ 25 000 € avec une possibilité d'une aide financière de l'ordre de 50 % pour la mise en place de ce service.

Il y a également une autre possibilité consistant à s'associer avec les communes voisines, des discussions sont engagées. Chaque agent communal s'occupera des déchets de sa commune.

D'autre part, le SICTOM a édité une plaquette qui rappelle l'interdiction totale d'incinération des déchets, avec tous les détails administratifs et techniques. Celle-ci sera distribuée prochainement à tous les caudrotaises et caudrotais.

Dettes

Certains administrés ayant des dettes envers la commune se sont engagés auprès des services concernés afin qu'une solution soit trouvée et respectée.

Fête communale

Monsieur le Maire indique que pour la fête communale une marche est organisée le dimanche matin. Il avait été envisagé qu'une calèche suive les marcheurs mais le coût d'environ 1000 € est trop élevé. Cette idée a été abandonnée.

Cette balade est aussi ouverte aux enfants qui auront comme récompense des tickets de manèges.

Elle se terminera par un encas servi au foyer rural.

Le Cercle Industriel et Agricole

Monsieur le Maire a reçu les membres de cette association qui souhaite offrir la somme restante à la commune suite à la vente du cercle.

Dans un premier temps, ils voulaient que cette somme soit distribuée aux associations mais après discussion, ils ont souhaité faire plaisir aux enfants et vont donc léguer à la commune 46 000 €, pour la création d'un city stade.

Monsieur le Maire a déjà pris contact avec le Département.

L'association du jumelage en sommeil depuis quelques années pourrait elle aussi s'associer à ce don.

La séance est levée à 21 h 05.

